

GUIDE POUR L'INSCRIPTION AU LYCÉE CANTONAL 2025

Les inscriptions se feront par internet sur notre site www.lycee.ch.
Le lien sera actif dès le 1^{er} février 2025 jusqu'au 10 février 2025.

1. LA FORMATION GYMNASIALE, D'UNE DURÉE DE TROIS ANS, S'ARTICULE AUTOUR DES AXES SUIVANTS :

Les disciplines fondamentales (DF)

Les options spécifiques (OS)

Les options complémentaires (OC)

1.1. Les disciplines fondamentales sont les suivantes :

- Langue 1 : français
- Langue 2 (une à choix) : allemand ou italien
- Langue 3 (une à choix) : anglais, italien, latin ou grec
- Mathématiques
- Sciences : biologie, chimie, physique et informatique
- Sciences humaines : histoire, géographie, introduction à l'économie et au droit, philosophie
- Arts : arts visuels ou musique (chant choral ou instrument obligatoire)
- Education physique et sportive

auxquelles s'ajoute le Travail de maturité (TM).

1.2. L'option spécifique est à choisir parmi les disciplines ou groupes de disciplines suivantes :

- Italien
- Anglais
- Espagnol
- Physique et applications des mathématiques
- Biologie et chimie
- Economie et droit
- Arts visuels
- Théâtre

1.3. L'option complémentaire est à choisir parmi les disciplines suivantes :

- Applications des mathématiques
- Informatique
- Physique
- Chimie
- Biologie
- Histoire
- Géographie
- Economie-droit
- Sciences des religions
- Arts visuels
- Musique
- Théâtre
- Sport

2. LA FORMATION GYMNASIALE PERMET D'EFFECTUER QUELQUES CHOIX

**Les choix suivants ne pourront être validés que sous réserve
d'un nombre suffisant d'inscriptions.**

2.1. 1^{ER} CHOIX

LA LANGUE 2 : ALLEMAND OU ITALIEN

2.2. 2^E CHOIX

LA LANGUE 3 : ANGLAIS, ITALIEN, LATIN OU GREC

Le choix portera obligatoirement sur une langue étudiée à l'Ecole secondaire, à l'exception du grec et de l'italien qui peuvent être choisis sans connaissances préalables (à condition d'informer par écrit la Direction que l'élève n'a pas suivi le cours facultatif de grec proposé à l'Ecole secondaire).

La langue 3 ne peut être identique à une langue retenue en langue 2 ou en option spécifique.

2.3. 3^E CHOIX

LES ARTS : ARTS VISUELS OU MUSIQUE

Les lycéens ont la possibilité de suivre, en disciplines fondamentales, les cours d'arts visuels ou ceux de musique. Ceux qui choisissent la musique ont l'obligation, en plus de suivre le cours d'éducation musicale, de fréquenter la chorale du Lycée ou de pratiquer un instrument. Il n'est pas possible de changer d'instrument après l'inscription.

La fréquentation de la chorale implique la participation au concert et à sa préparation, en particulier au week-end qui a lieu mi-janvier.

2.4. 4^E CHOIX

L'OPTION SPÉCIFIQUE :

- des langues (italien, anglais ou espagnol)
- des sciences expérimentales (physique et applications des mathématiques ou biologie-chimie)
- des sciences humaines (économie et droit)
- des arts (arts visuels ou théâtre)

L'option spécifique, largement dotée, permet d'approfondir un domaine particulier retenu par l'élève.

Le choix des options spécifiques physique et applications de mathématiques et biologie-chimie implique un renforcement en mathématiques (cf. la grille horaire et ses commentaires).

Il n'est pas assuré que toutes les options spécifiques soient ouvertes, puisque l'ouverture de ces cours dépend du nombre d'inscrits.

Au milieu de la première année d'études au Lycée, l'élève choisit une option complémentaire qui débute en 2^e année.

Le Travail de maturité est effectué en 2^e et 3^e années.

POUR LES INSCRIPTIONS EN 2^E ANNEE

2.5. 5^E CHOIX

L'OPTION COMPLÉMENTAIRE :

Obligation de choisir une discipline Option complémentaire qui n'a pas été retenue en Option spécifique :

- Applications des mathématiques
- Informatique
- Physique
- Chimie
- Biologie
- Histoire
- Géographie
- Economie-droit
- Sciences des religions
- Arts visuels
- Musique
- Théâtre
- Sport

A noter que le choix d'une Option spécifique dans le domaine des arts exclut celui de la musique, des arts visuels, du théâtre et du sport comme Option complémentaire.

Il n'est pas assuré que toutes les options complémentaires soient ouvertes, puisque l'ouverture de ces cours dépend du nombre d'inscrits.

**3. COURS FACULTATIF D'ANGLAIS – 5^E CHOIX
(6^E CHOIX POUR LES INSCRIPTIONS EN 2^E ANNÉE)**

« BASIC ENGLISH »

Ce cours est destiné aux élèves qui n'ont retenu l'anglais ni en langue 3 ni en option spécifique.

4. CONDITIONS D'ADMISSION AU LYCÉE

Pour être admis, l'élève doit remplir les conditions suivantes :

PROFILS REQUIS	
3 niveaux A	Total des notes d'au moins 12 points
2 niveaux A 1 niveau B	Total des notes d'au moins 14 points 5 au moins au niveau B
Options 1, 2 ou 3	Moyenne générale d'option suffisante

Pas plus d'une note insuffisante dans l'ensemble des disciplines

Pour l'admission définitive, les deux bulletins de notes de 11^e année sont pris en considération de la façon suivante :

PREMIER SEMESTRE DE 11^E	DEUXIÈME SEMESTRE DE 11^E	DÉCISION D'ADMISSION
Conditions remplies	Conditions remplies	Admission définitive
Conditions remplies	Conditions non remplies	Admission provisoire
Conditions non remplies	Conditions remplies	Admission définitive
Conditions non remplies	Conditions non remplies	Admission refusée

La confirmation de l'admission est envoyée après réception des notes du 2^e semestre de 11^e.

Des renseignements plus précis peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Lycée.

Il est possible de s'inscrire dans la classe bilingue où certains cours sont enseignés en langue allemande.

Site internet : www.lycee.ch

Décembre 2024

RESUME DES CHOIX

CHOIX N° 1 – LANGUE 2

CHOIX N° 2 – LANGUE 3

CHOIX N° 3 – DISCIPLINE ARTISTIQUE

CHOIX N° 4 – OPTION SPECIFIQUE

CHOIX N° 5 – « BASIC ENGLISH »

OUI

NON

CHOIX N° 6 – « CLASSE BILINGUE »

OUI

NON

NOUS VOUS RAPPELONS QUE CES CHOIX SONT DÉFINITIFS ET NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE CHANGÉS EN COURS DE SCOLARITÉ.